BULLETIN TRIMESTRIEL du Syndicat National des Enseignements du Second degré (SNES-FSU)

SECTION ACADEMIQUE DE NICE 264 BD DE LA MADELEINE 06000 NICE Tél: 04 97 11 81 53

Fax: 04 97 11 81 51
Mel: s3nic@snes.edu
CCP MARSEILLE 492724
Périodique inscrit à la commission
paritaire du 3.10.2005 sous le

n°0910S05550 ISSN : 11529954 Direction de la publication : JL Cinque

Prix au n° 0,76 €-Abonnement annuel 3,05 € Imprimerie spéciale SNES



Supp. 2 au NICE-SNES n°207 d'août 2009 S3 aux trésoriers - Nice, le 26 août 2009

Infos Trésorerie n°1

TRÉSORERIE SYNDICALISATION

Sommaire					
Drôle de rentrée	p 1				
La campagne de syndicalisation 2008 / 2009	p 2				
Le contenu de cet envoi	p 3				
Le travail du trésorier	p 3				
Le travail immédiat du Trésorier	p 3				
Les modes de règlement de la cotisation	p 4				
SNES : comment adhérer	p 5				
Liste des syndiqués par Internet	p.6				
Bulletins d'adhésion (5 ex)	Encart 1				
Liste des titulaires syndiqués	Encart 2				
Barème de cotisations (affiche A3)	Annexe 1				

Comme à l'accoutumée, le secrétariat académique s'adresse aux trésoriers pour lancer la nouvelle campagne de syndicalisation. Vous savez tous qu'un syndicat n'a véritablement que le poids que lui donnent ses adhérents. C'est pour cela que le rôle du trésorier n'est pas uniquement un rôle de démarcheur. Un syndicat ne peut pas vivre sans cotisations. Elles sont la seule ressource du SNES, car nous ne percevons aucune subvention.

Revalorisation- La revalorisation salariale promise continue de se faire attendre malgré les demandes répétées du SNES et les promesses renouvelées du gouvernement, et sera l'objet d'un nouveau rapport de forces. Pour le SNES, il s'agit bien d'une revalorisation dans toutes ses dimensions (rémunération, conditions de travail et d'emploi) et qui doit s'appliquer pour tous.

Rentrée, postes, HS- La rentrée 2009 est marquée par un nombre une nouvelle fois important de suppressions de postes (vacants ou occupés) et par une nouvelle augmentation du volume des heures supplémentaires. Des pressions fortes seront exercées pour nous obliger à assurer des enseignements en heures supplémentaires : il nous faut rappeler à tous nos interlocuteurs notre engagement collectif à refuser ces heures supplémentaires scélérates qui « expulsent » nos collègues des établissements et envoient au chômage nos collègues non titulaires... Il est urgent de continuer à expliquer à l'opinion publique que l'Ecole a besoin de postes d'enseignants, de personnels pérennes dans les vies scolaires, de conseillers d'orientation psychologues pour faire réussir l'ensemble de nos élèves dans les différentes voies de formation. Malheureusement, la logique comptable et une école au rabais semblent toujours être les lignes de force des réformes de ce gouvernement, c'est bien ce qui se confirme dans les propos du ministre au mois de juillet au sujet de la future réforme des lycées.

Plus que jamais il nous faut expliquer, convaincre et renforcer notre outil syndical face à un tel scénario catastrophe.

La campagne de syndicalisation 2008 - 2009

Pour rappel:

Année	Adhérents	Adhérents	Différence	Adhérents fin	Différence (objectif-	% sur
scolaire	Juillet An-1	rentrée	(reçu mutation)	d'année	syndiqués)	rentrée
2004/2005	2438	2569	131	2506	-63	97,5%
2005/2006	2506	2582	76	2394	-188	92,7%
2006/2007	2394	2404	10	2411	7	100,3%
2007/2008	2411	2493	82	2481	-12	99,5%
2008/2009	2481	2519	38	2409	-110	95,6%

Après deux années de relative stabilité, le nombre de syndiqués a diminué de 4,4 % par rapport à l'objectif de rentrée du 1^{er} septembre 2008. La baisse au niveau national atteint 2,2 %.

1 LES INDICATEURS DEPARTEMENTAUX:

		Adhérents					
	Année	1er Septembre	2008 /	Ecart	Ecart année	% sur rentrée	N.A.J
	dernière	2008	2009	rentrée	dernière	2008	
AM	1344	1354	1321	-33	-23	97,6%	277
VAR	1137	1165	1088	-77	-49	93,4%	278
TOTAL	2481	2519	2409	-110	-72	95,6%	555

La perte a été plus accentuée dans le Var. Le nombre collègues de non à jour reste important et le même dans les deux départements.

2 STRUCTURE DES AJ:

	AJ	FID	AJ NA + NAA		
	Nombre	%	Nombre	%	
2007 / 2008	1939	78,2%	542	21,8%	
2008 / 2009	1933	77,8%	476	22,2%	
Ecart	-6	-0,3%	-66	-12,2%	

Le nombre d'adhérents fidèles n'évolue pas. C'est la baisse du nombre de nouvelles adhésions (supérieure à celle constatée nationalement) qui entraine la baisse globale du nombre de syndiqués.

Enfin, environ 19 % des adhérents ont choisi le prélèvement automatique reconductible (AJFUT). Ce taux est le même au niveau national.

LE CONTENU DE CET ENVOI

Deux **bordereaux** récapitulatifs à photocopier si nécessaire, des **bulletins** d'adhésion, une **affichette** « Barème des cotisations 2009 - 2010 ». Vous trouverez également dans cet envoi la liste des syndiqués titulaires et T.Z.R. de votre établissement. Il est possible que vous trouviez sur cette liste des personnels ne faisant plus partie de votre établissement (départ à la retraite, mutation, ...); n'hésitez pas à nous faire part des éventuelles modifications à apporter.

Pour rappel : nomenclature de la liste des syndiqués

A.A: Ancien Adhérent (non à jour en 2008 - 2009 mais à jour avant).

N.A.J.: Non A Jour (adhérent de l'année dernière).

A.J.: Adhérent ayant déjà payé la cotisation 2009 - 2010 parmi lesquels on distingue :

A.J.FID: Adhérent à jour régulièrement les années précédentes

A.J.NA: Adhérent à jour « nouvel adhérent »

A.J.NAA: adhérent à jour "nouvel ancien adhérent" (adhérent ayant payé la cotisation 2009 - 2010, pas celle de

l'année 2008 - 2009 mais adhérent avant cette année)

A.J.FUT : adhérent à jour ayant opté pour des prélèvements automatiques reconductibles

PRA: Prospect autorisant (a envoyé une fiche l'année dernière ou cette année sans adhésion).

PRN: Prospect non autorisant (a envoyé une fiche syndicale il y a plus d'un an et n'a pas adhéré).

LE TRAVAIL DU TRESORIER

1 Dès la rentrée :

- Afficher le barème des cotisations, le compléter en y notant le nom du Trésorier de S1.
- Contacter les anciens adhérents : leur demander de compléter la fiche de ré adhésion qu'ils ont reçue à domicile, de signer la partie « à compléter obligatoirement » et de corriger si nécessaire les renseignements inexacts.
- Proposer l'adhésion à tous les personnels : professeurs titulaires, stagiaires et auxiliaires nouvellement nommés, anciens de l'établissement qui n'ont pas cotisé l'an dernier, personnels d'éducation et de surveillance, conseillers d'orientation psychologues et directeurs de CIO.
- Renvoyer rapidement les cotisations (même avec un seul adhérent) et nous communiquer le nom du Secrétaire de S1 et celui du Trésorier.
- Signaler les adhérents partis à la retraite ou mutés dans un autre établissement.

2 Les consignes permanentes :

- ENVOYER IMMEDIATEMENT LES BULLETINS DES NOUVEAUX ADHERENTS pour qu'ils puissent recevoir la presse et leur carte d'adhérent le plus rapidement possible.
- Ne pas attendre d'avoir plusieurs adhésions pour faire un premier envoi.
- A propos des collègues ayant opté l'année dernière pour des prélèvements automatiques reconductibles : ces collègues reçoivent à leur domicile un état prévisionnel des prélèvements à venir. Il n'est nécessaire de retourner cette fiche qu'en cas de modification (échelon, adresse, ...).
- Enfin, ne pas oublier que, traditionnellement, la période de septembre à décembre regroupe la plupart des adhésions. Les opérations de gestion des deuxième et troisième trimestres (promotions, mutations ...) ne permettent pas de changer significativement la tendance de début d'année. D'autre part, le taux de renouvellement d'adhésion est meilleur lorsqu'elle a été réalisée tôt dans l'année précédente. Le rôle du trésorier est donc crucial en début d'année pour animer la campagne de syndicalisation.

Deux dates importantes pour les prochains envois :

- avant les vacances de Noël pour les réductions d'impôts 2009,
- avant les vacances de février pour les prélèvements en 5 fois.

Il faut toujours avoir présent à l'esprit le fait qu'une adhésion qui nous parvient incomplète (sans bulletin d'adhésion, sans bulletin de mise à jour) ne pourra être enregistrée.

1 Les envois au S3:

Il faut veiller avant tout:

- pour les paiements en 1 fois : à envoyer les chèques au S3 avec les bulletins d'adhésion **SIGNÉS**.
- Pour les paiements par prélèvements : joindre, seulement pour les nouveaux adhérents ou les adhérents ayant changé de coordonnées bancaires, l'autorisation de prélèvement signée et accompagnée d'un relevé d'identité bancaire ou postale.

LES MODES DE REGLEMENT DE LA COTISATION

Le SNES propose, comme l'année dernière, trois modes de paiement de la cotisation :

- Paiement par chèque (à l'ordre du SNES)
- 2 Paiement par prélèvements automatiques non reconductibles (Valable seulement pour l'année scolaire en cours).
- **3** Paiement par **prélèvements automatiques reconductibles** (Les prélèvements seront reconduits les années suivantes aux mêmes dates). (L'adhérent sera informé en début d'année du montant de chaque prélèvement et pourra à tout moment suspendre son adhésion ou en modifier le mode de règlement).

Quelques remarques habituelles:

- Il est possible de demander entre 1 et 5 prélèvements (ceux-ci interviennent le 5 du mois).
- Les prélèvements en 5 fois maximum ne seront possibles que jusqu'aux vacances de février.
- Il sera possible d'avoir 3 prélèvements entre les vacances de février et début avril.
- Jusqu'à fin avril on pourra faire 2 prélèvements
- Il est toujours possible de faire 2, 3, 4 ou 5 chèques pour payer sa cotisation, à condition que ces chèques soient tous faits en même temps et que l'encaissement du dernier chèque puisse se faire au plus tard le 1^{er} juillet 2010. Ces chèques seront encaissés le en début de chaque mois.
- Chaque adhérent recevra sa carte accompagnée de l'attestation de cotisation (à joindre à la déclaration de revenus).
 - Cet envoi est assuré par le S4 et nécessite généralement 3 semaines après l'enregistrement de la cotisation. En cas de perte, la trésorerie du S3 fournira sur simple demande une copie de cette attestation.

La déduction fiscale :

Il faut rappeler aux collègues que la cotisation syndicale, dans des conditions prévues par la loi (66,6 % de son montant), est déductible, non pas du montant des revenus, mais du montant de l'impôt, à condition de produire une attestation de paiement de la cotisation syndicale (si le collègue n'a pas opté pour les frais réels).

La cotisation ne coûte en fait qu'un tiers du montant indiqué.

Les attestations sont fournies par le S4 lors de l'envoi de la carte d'adhésion qui parviendra au domicile du syndiqué. Cette attestation est à conserver et à joindre courant 2010 à la déclaration des revenus de 2009.

Bien cordialement,

Le secrétaire général : R. Ghis, le trésorier académique : G. Depresle, le trésorier académique adjoint : S. Muller

SECTION D'ETABLISSEMENT :		
COLLEGUE A CONTACTER :		



Comment adhérer, comment ré adhérer?

Anciens adhérents

Vous avez reçu à votre domicile un bulletin de mise à jour. Datez-le et signez-le après avoir éventuellement rectifié ou complété les renseignements pré-imprimés (état civil, téléphone, catégorie, échelon, affectation). Remettez-le au trésorier de la section d'établissement (S1) du SNES.

Si le mode de paiement est le même que l'an dernier, vous n'avez rien d'autre à faire.

Si vous avez changé de banque ou de numéro de compte (pour les prélèvements automatiques), vous devez remplir une nouvelle demande.

Si vous optez pour la première fois pour le prélèvement automatique, vous devez remplir une autorisation et fournir un relevé d'identité bancaire (ou postale).

Vous avez décidé d'adhérer au SNES. Que faire?

Remplissez le bulletin d'adhésion ci-joint, le barème de cotisation se trouve au verso. Vous pouvez vous acquitter de votre cotisation de deux façons :

- paiement en une fois par chèque à joindre à votre bulletin,
- paiement en cinq fois par prélèvements automatiques (reconductibles ou non) : remplir et signer aussi le bas du bulletin (autorisation de prélèvement) et joindre un relevé d'identité bancaire (ou postal).

Remettez le tout au trésorier de la section d'établissement (S1) du SNES.

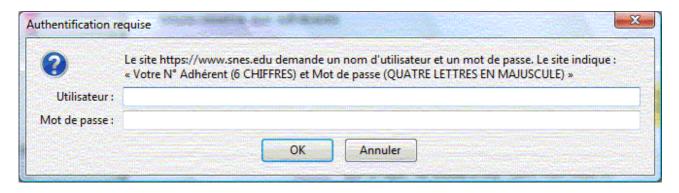
Dans tous les cas, n'oubliez pas de joindre à votre déclaration de revenus 2009 (si la cotisation est réglée avant le 31 décembre de cette année) l'attestation qui vous permet de déduire directement deux tiers du montant de cette cotisation du montant de vos impôts.

Édition de la liste des syndiqués par internet

Depuis cette année, le S4 a mis à la disposition des collègues secrétaires ou trésoriers de section un outil permettant de générer la liste des syndiqués de leur établissement.

On peut y accéder directement à l'adresse https://www.snes.edu/private/spip.php?article16289 ou en passant par la page d'accueil du site national puis Espace militants et Espace outils\Listes d'adhérents.

Il faut alors s'identifier à l'aide du numéro d'adhérent à 6 chiffres et du code confidentiel à 4 lettres (en majuscules) :



On a alors accès à la liste contenant tous les collègues de l'établissement présents dans le fichier (diverses présentations sont possibles).

Espace outils

Listes d'adhérents

Sélection:

Département: Alpes-Maritimes
Etablissement d'exercice:

NICE(006), LYCEE THIERRY MAULNIER

Voir

Options de sortie:

Logo
Adresse Etablissement
Liste_Adherents
Liste_Elections

Les informations données comprennent, entre autres, la situation syndicale et la date de la dernière cotisation. Cette liste est un extrait <u>en temps réel</u> du fichier national. Elle permet donc un suivi immédiat de l'état de la syndicalisation dans l'établissement.

D'autre part, nous espérons qu'elle améliorera le lien S1-S3 indispensable pour fidéliser des collègues qui changent d'établissement durant l'année (TZR, non titulaires).

Pour contacter par mail la trésorerie académique : tresorerie@nice.snes.edu

>>Accueil >>ESPACE MILITANTS >>Espace outils